

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

NOTE METHODOLOGIQUE

Ouest Croissance Gestion (ci-après « OCG »), créée en 2001, est une Société de Gestion de Portefeuille (ci-après « SGP ») agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis le 8 août 2023 (numéro GP-20230017). Historiquement captive bancaire et conseiller jusqu'alors une SCR (Société de Capital Risque), la SGP a obtenu en 2024 l'autorisation de commercialiser son premier Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) article 8, conformément à la réglementation de la Sustainable Finance Reporting Disclosure (SFDR).

La politique d'investissement responsable s'applique aux FPCI de Ouest Croissance Gestion. Elle est mise en œuvre au cas par cas pour la SCR historique de la Société de Gestion, avec l'objectif de l'étendre à l'ensemble de la SCR à moyen terme. OCG s'engage à réévaluer et adapter cette politique à court, moyen et long terme pour garantir son alignement avec ses valeurs, convictions et pratiques d'investissement responsable. La politique d'investissement responsable sera révisée au moins une fois par an dans le cadre d'un comité ESG dédié.

SOMMAIRE

- I. Notre vision d'investisseurs engagés
- II. Notre approche d'investissement responsable
- III. Notre contribution & engagements au sein de la profession

Gestion des mises à jour de la politique d'investissement responsable

| Version | Date | Statut | Auteur | Nature des modifications |
|---------|------------|--------|-----------------|-------------------------------|
| 1 | 08.07.2024 | Validé | Clémence Lestra | Formalisation de la politique |

I. NOTRE VISION D'INVESTISSEURS ENGAGÉS

Notre vision

Face aux défis environnementaux et sociaux majeurs de notre époque, Ouest Croissance Gestion s'engage à **promouvoir** une **finance durable** au sein de nos **territoires**. En tant **qu'actionnaire minoritaire de proximité**, nous **facilitons** la **transition** des modèles d'affaires des entreprises que nous soutenons, tout en stimulant la **dynamique économique locale**.

Nous **guidons** les entreprises dans leurs transformations sociales et environnementales, en les **sensibilisant** et en les **soutenant activement** dans leurs initiatives ESG. Ainsi, nous jouons un **rôle de catalyseur et d'accélérateur**, avec pour objectif de **favoriser une économie territoriale durable, juste et responsable**, générant de la valeur pour toutes les parties prenantes.

Notre politique d'investissement responsable vise à **minimiser les impacts négatifs** sur la société et l'environnement, à **promouvoir de bonnes pratiques ESG**, et à **accompagner les entreprises de notre tissu économique régional** dans leur évolution vers des modèles, produits et processus durables. Nous les soutenons afin de réduire leurs impacts négatifs et d'augmenter leurs contributions sociales et environnementales. **Notre approche repose sur une démarche d'amélioration continue**.

Nos ambitions

Ouest Croissance Gestion s'engage à promouvoir certains sujets ESG auprès de l'ensemble des parties prenantes de nos territoires d'implantation, en particulier auprès de nos partenaires en tant qu'actionnaire et/ou membre de comités et organes non exécutifs.

« INCARNER L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE » :

- En étant exemplaire dans nos pratiques, auprès de nos partenaires et de nos collaborateurs
- En favorisant la prise de conscience au sein de notre sphère d'influence
- En améliorant continuellement nos pratiques d'investisseur responsable

« PROMOUVOIR UNE ECONOMIE TERRITORIALE POSITIVE » :

- En pérennisant les emplois et les centres de décision dans nos régions
- En partageant équitablement la valeur créée dans nos territoires
- En cultivant les savoir-faire et en assurant leur transmission
- En nous engageant pour la promotion de toutes les diversités

« PRESERVER NOS LIEUX DE VIE » :

- En œuvrant pour un développement économique décarboné
- En sensibilisant nos partenaires à la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités

Gouvernance et moyens

Notre gouvernance stratégique et transverse

Ouest Croissance Gestion a structuré sa gouvernance pour intégrer pleinement les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à la gestion de ses activités.

▪ **Comité ESG, sponsor de la politique :**

- Définit les grandes orientations stratégiques ESG de Ouest Croissance Gestion ainsi que la démarche d'engagement des participations ;
- Supervise le bon déploiement de la stratégie ESG ;
- Challenge la démarche ESG de la Société de Gestion dans une démarche d'amélioration continue.

Le Comité ESG se réunit au minimum trois fois par an. Il est composé du Président du directoire, qui endosse le rôle de Président du comité ESG, du Directeur Exécutif, également responsable du contrôle des risques, du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, ainsi que de la Responsable ESG.

Selon l'ordre du jour, des membres du Comité de Pilotage peuvent être invités à participer aux travaux du comité pour une durée indéterminée.

La société de gestion s'engage à revoir, au moins une fois par an, la stratégie ESG lors d'un comité dédié et prendra notamment en compte les besoins remontés par les clients.

▪ **Responsable ESG**

- Structure, déploie et pilote la stratégie ESG dans les activités d'investissement ;
- Accompagne opérationnellement les participations dans l'amélioration de leurs pratiques ESG ;
- Anime la démarche ESG interne (formations, ateliers, etc.).

▪ **Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne**

- Assure la conformité des activités et des pratiques du fonds avec les réglementations ESG ;
- Effectue une veille réglementaire continue, comprenant les réglementations ESG ;
- Remonte à la Direction l'ensemble de risques de non-conformité ESG lors du comité d'audit.

▪ **Responsable du Contrôle des Risques**

- Garantit la mise en place et le suivi des contrôles des contraintes réglementaires et contractuelles relatives aux critères ESG ;
- Formalise les éventuels risques identifiés au titre de la gestion du risque de durabilité ;
- Reporte à la direction les différents risques ;
- Remonte à la Direction l'ensemble des risques ESG lors d'un comité dédié.

Afin de prendre en compte l'organisation spécifique de Ouest Croissance Gestion et prévenir l'apparition d'éventuels conflits d'intérêts, les deux premières actions allouées au responsable du contrôle des risques seront réalisées par le RCCI pour tout investissement porté par le responsable du contrôle des risques (également gérant financier).

- **Comité d'investissement :**
 - Les critères ESG de chaque opportunité d'investissement seront analysés lors des réunions du comité d'investissement, auquel participe le responsable ESG.

Moyens déployés pour la mise en œuvre de la stratégie ESG

- **Processus :** Structuration d'un processus interne d'intégration de l'ESG dans le cycle d'investissement.
- **Outils d'analyse :** outil propriétaire interne d'analyse de conformité, de risques et d'opportunités ESG.
- **Prestataires de services :** recours ponctuel à des prestataires externes pour répondre à des besoins spécifiques identifiés.
 - Digitalisation de process : Ouest Croissance Gestion s'est dotée d'une solution de pilotage dédiée aux données ESG en s'appuyant sur une plateforme externe.
- **Démarche collaborative :** Implication dans les initiatives et institutions clés de notre secteur d'activités (PRI, France Invest Commission Sustainability) pour intégrer la durabilité dans nos pratiques d'investissement et favoriser le partage des connaissances, dans une démarche d'amélioration continue.

II. NOTRE APPROCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Approche générale

Nous intégrons les enjeux ESG à chaque étape de notre processus d'investissement, en ciblant les thèmes clés et les opportunités d'amélioration spécifiques à chaque entreprise, en tenant compte de son secteur, de son modèle économique et de son empreinte géographique. Nous établissons un dialogue constructif avec les directions des entreprises investies, aligné sur nos valeurs entrepreneuriales et notre vision d'une transition juste, responsable et durable. Cette procédure vise à soutenir et servir notre thèse d'investissement général d'investisseur engagé de proximité.

Notre approche et analyse ESG comprend notamment (liste non-exhaustive) :

- La pérennité de l'emploi et des centres de décision dans nos territoires et la croissance économique dans les communautés
- Le partage de la valeur et l'implication des salariés dans l'actionariat
- L'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales
- Les pratiques de gouvernance et de gestion des risques
- L'éthique des affaires
- Les pratiques en matière de gestion des ressources humaines, la qualité de vie et le bien-être au travail
- La promotion de la parité des genres, de l'inclusion et de la diversité
- La performance environnementale et l'efficacité des ressources
- La gestion de l'énergie et de l'eau
- La préservation et la restauration de la biodiversité et la lutte contre la pollution
- L'engagement ESG dans les chaînes de valeur et les démarches d'achats responsables

Approche opérationnelle : Intégration au cycle d'investissement

Méthodologie

En phase de préinvestissement

- I. **Politique d'exclusion normative et sectorielle** : Ouest Croissance Gestion applique une politique d'exclusion qui proscrie certains secteurs d'investissement, basée sur des critères environnementaux, sociaux, le respect des conventions internationales, ainsi que sur des controverses graves et avérées. Cette politique vise à instaurer des standards ESG minimums, avec une révision périodique pour intégrer les évolutions sociales et environnementales.

- II. **Analyse E, S et G des opportunités d'investissement**

Notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire repose sur un référentiel multicritère, intégrant des thématiques Environnementales, Sociales, de Gouvernance, ainsi que des enjeux relatifs aux spécificités de nos territoires d'implantation. Dans le but de rendre son analyse la plus pertinente possible, Ouest Croissance Gestion se focalise sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact tangible sur les entreprises étudiées et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont, par définition, pas exhaustifs. Les limites méthodologiques de la démarche ESG résident essentiellement dans la fiabilité des informations extra-financières divulguées par les opportunités d'investissement et l'aspect subjectif de l'évaluation mise en place au sein de Ouest Croissance Gestion.

- **'Checklist' ESG préinvestissement** : Après l'application de la politique d'exclusion, une analyse des risques macro est effectuée pour confirmer l'absence de risques ESG majeurs et la pertinence de l'investissement vis-à-vis de la thèse d'investissement ESG de Ouest Croissance Gestion.

- **Suivi des controverses** : une analyse des controverses est effectuée au cas par cas pour chaque opportunité d'investissement, en examinant notamment le rapport annuel de celle-ci. Les controverses peuvent être classées comme faibles, moyennes, graves ou avérées. Lors du comité d'investissement, il est décidé si ces controverses doivent entraîner une exclusion ou un engagement renforcé.

- **Diligence raisonnable ESG préinvestissement** : Les pratiques ESG des prospectus sont analysées selon une méthodologie interne. Les résultats sont consignés dans le dossier d'investissement et présentés au Comité d'Investissement. Cette évaluation initiale vise à déterminer la maturité ESG de l'entreprise face à ses défis sectoriels spécifiques et à comprendre les mesures correctives mises en place en cas de risque identifié.

En cas de risque élevé, une diligence ESG exhaustive est entreprise, pouvant conduire à un refus d'investissement si les critères internes ne sont pas respectés.

Engagement : Dialogue constructif et pro actif

- **Pacte d'actionnaires** : des clauses ESG sont systématiquement incluses dans les pactes d'actionnaires afin de formaliser les modalités de déploiement et les reportings associés.
- **Feuille de route ESG** : Ouest Croissance Gestion s'engage à faire ses meilleurs efforts pour coconstruire avec la direction de l'entreprise investie une feuille de route ESG dans un délai de 12 mois suivant la date de réalisation de l'investissement concerné. Cette démarche vise à garantir l'harmonisation avec nos principes environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **Revue annuelle** : Les critères environnementaux et sociaux sont suivis tout au long de la détention de l'entreprise investie. L'évolution de la maturité ESG de la participation est évaluée annuellement, au travers d'un questionnaire dédié.

Cession du portefeuille : Lors de sa liquidité, Ouest Croissance Gestion met à disposition des acquéreurs un bilan des actions RSE et des réalisations en matière de développement durable depuis l'entrée au capital des fonds.

Revue des risques de durabilité au niveau du fonds

- **Reporting semestriel Limited Partners** : une section spécifique sur les KPIs ESG sera intégrée dans le reporting semestriel destiné aux Limited Partners.
- **Reporting annuel SFDR** : la maturité est évaluée annuellement au niveau des fonds FPCI, avec un reporting illustrant, dans la mesure du possible, la performance ESG consolidée au niveau du fonds et les efforts déployés par la Société de Gestion pour évaluer les risques de durabilité et informer les souscripteurs.

Contrôles sur les caractéristiques ESG

1^{er} niveau

Un contrôle de premier niveau sur le respect des règles de sélection ESG des sous-jacents et des contraintes liées à la stratégie ESG des fonds est réalisé. Ce contrôle est effectué avant tout investissement puis régulièrement par l'équipe de gestion. Les contrôles sont notamment :

- Les contraintes prospectus, contractuelles et internes (procédure ou à la suite d'un comité) sont surveillées en continu (chaque VL) par le contrôle des risques.
 - Vérification du respect des critères de sélection ESG du fonds ou du mandat ;
 - Vérification du respect de la politique d'exclusion ;
 - Vérifier le respect des décisions du comité de suivi des controverses ;
 - Vérification du taux de couverture de l'analyse ESG :
 - Analyse des alertes : En cas de violation, le contrôle des risques analyse la pertinence de l'infraction et informe l'équipe de gestion en cas de non- respect d'une contrainte.
 - Désinvestissement : Les désinvestissements sont effectués en respectant les limites de risque décrites dans la politique financière de la société de gestion et dans l'intérêt des porteurs.
 - Justification en cas d'impossibilité de désinvestissement : Si le désinvestissement est impossible pour les raisons décrites, une justification est fournie par les équipes de gestion au contrôle des risques et présentée lors du prochain comité des risques ou

comité d'investissement. Lorsque la contrainte permet une mesure d'engagement auprès de l'émetteur, la gestion devra au plus vite se mettre en relation avec l'émetteur et enregistrer et suivre cette demande conformément à la politique d'engagement.

- Suivi des controverses graves/sévères : Les positions d'un émetteur en controverse grave/sévère d'une durée inférieure à 6 mois peuvent être conservées jusqu'au remboursement intégral, sauf si le gérant considère le risque de détention trop prégnant

2^{ème} niveau

Le Contrôle Permanent de second niveau (le RCCI) s'assure dans le cadre du plan de contrôle annuel sur base d'un échantillon notamment :

- La procédure de sélection des investissements est bien respectée,
- La présence au sein des dossiers d'investissement et des "fiches équipes" d'une analyse spécifique sur les critères ESG et de la qualité des données
- Le dispositif de conformité et contrôle des risques (dont risques ESG et de durabilité),
- Le rapport article 29LEC
- La documentation client

III. NOTRE CONTRIBUTION & ENGAGEMENTS AU SEIN DE LA PROFESSION

Ouest Croissance Gestion s'engage également sur les thématiques ESG en tant qu'entreprise et employeur ; ces sujets représentent un enjeu essentiel dans la rétention des talents et dans la pérennité de la stratégie. Ouest Croissance Gestion a pour ambition de s'appliquer la même démarche ESG que celle qu'elle applique à ses participations. Ces ambitions, en cours de construction, seront communiquées au cours de l'année 2025.

Adhésion aux standards internationaux et associations professionnelles

Signatory of:



Ouest Croissance Gestion est signataire des Principles for Responsible Investment (PRI) des Nations Unies depuis 2023. Par cette adhésion, la SGP s'engage à intégrer pleinement les enjeux ESG dans son cycle d'investissement, à renseigner annuellement le reporting PRI et à contribuer aux groupes de travail organisés par l'institution dans la mesure du possible.

Pour plus d'informations : <https://www.unpri.org/>



Ouest Croissance Gestion est un membre actif de France Invest - association professionnelle clé pour ses activités - à travers les Commissions Sustainability et Talents & Diversité. En outre, Ouest Croissance Gestion s'engage à répondre aux campagnes de reporting annuel de France Invest.

Ouest Croissance Gestion est signataire des Chartes suivantes de France Invest :

- I. « Charte Parité », visant à favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent.
- II. « Charte d'Engagement sur le Partage de la Valeur », destinée à accélérer le déploiement des mécanismes de partage de la valeur au sein des entreprises nouvellement accompagnées.

Pour plus d'informations : <https://www.franceinvest.eu/>



Souhaitant prendre part à un mouvement en faveur de la transformation de nos modèles d'affaires et collaborer avec d'autres professionnels partageant notre engagement, Ouest Croissance Gestion a

rejoint dès 2023 le parcours proposé par l'Association de la Convention des entreprises pour le climat de l'Ouest de la France. *Pour plus d'informations : <https://cec-impact.org/>*